

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 13 |
| - présents | 11 |
| - votants | 13 |
| - absents | 2 |

Date de convocation :

7 avril 2023

Date d'affichage :

7 avril 2023

VOTE

| | |
|--------------|----|
| - POUR | 13 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**Séance du **13 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Caroline DANGEL (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Monique JANICK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°031/2023 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°010/2023 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUELEMENT D'ELEMENTS TECHNIQUES DE LA PATINOIRE

Le Maire rappelle la délibération n°010/2023 du conseil municipal du 16 février dernier approuvant le plan de financement pour le renouvellement d'éléments techniques de la patinoire.

Il informe le conseil municipal de l'offre émise par la commune d'Embrun, qui vend sa patinoire et l'ensemble du matériel lié à cet équipement (patins, racks, matériels pédagogiques, affuteuse, surfaceuse) pour un montant 45 000€ TTC.

Il explique que l'achat d'un équipement d'occasion impacterait moins les finances de la commune, d'autant qu'il pourrait bénéficier de subventions dans le cadre du contrat station 2030.

Le montant de l'investissement s'élèverait à 68 220,00€, comprenant la patinoire, l'installation d'un système d'ombrage, le changement des éclairages et de la sonorisation.

Il propose de solliciter les financeurs comme suit :

| Financier | Part | Montant |
|--------------|-------------|-------------------|
| Région | 40% | 27 288,00€ |
| Département | 30% | 20 466,00€ |
| Commune | 30% | 20 466,00€ |
| Total | 100% | 68 220,00€ |

Le Maire précise qu'il s'agit d'un taux de financement maximal, qui pourra évoluer en fonction du retour des différents financeurs

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ **D'APPROUVER** le plan de financement présenté pour le renouvellement d'éléments techniques de la patinoire
- ↳ **DE SOLLICITER** les financeurs comme indiqué dans le plan de financement
- ↳ **DE DIRE** que les dépenses sont soumises à l'obtention des subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

